# Chasse printanière à l'ours noir — Supplément 2024

Les perspectives de chasse à l'ours noir s'annoncent excellentes pour le printemps 2024. Leurs populations resteront aux niveaux normaux ou les dépasseront dans les parties Sud de la forêt provinciale et des lisières de forêt, ainsi que dans les zones de gestion de la faune (ZGF) du Centre. Les populations d'ours noirs dans certaines ZGF peuvent soutenir une augmentation des prises et nous encourageons les chasseurs résidants de la Saskatchewan à profiter de la possibilité du permis pour un second ours noir offert dans ces zones. Pour un résumé des règlements, programmes et zones de gestion de la faune, consultez le Guide de la chasse et du piégeage 2023-2024, sur le site Web saskatchewan.ca/hunting. La version la plus récente du guide est affichée en ligne. Des copies papier (en anglais) peuvent être encore disponibles auprès des délivreurs provinciaux de permis, des bureaux locaux du ministère de l'Environnement et de certains parcs provinciaux.

## Prix des permis (en vente le 1er avril 2024)

Les prix comprennent la TPS

**Habitat faunique** : (tous les chasseurs, à l'exception des anciens combattants des Forces armées canadiennes) ... 20 $

**Habitat faunique pour ancien combattant** : (ancien combattant résidant de la Saskatchewan et résidant canadien) .....Gratuit

**Premier ours noir** : résidant de la Saskatchewan ..... 30 $

**Second ours noir** : résidant de la Saskatchewan..... 25 $

**Premier ours noir pour ancien combattant résidant de la Saskatchewan** : .....Gratuit

**Second ours noir pour ancien combattant résidant de la Saskatchewan** : .....Gratuit

**Ours noir** : pour résidant canadien (sans guide) .....120 $

**Ours noir pour ancien combattant résidant canadien** :.....Gratuit

**Ours noir** : avec guide (résidant canadien utilisant un pourvoyeur et tous les chasseurs non résidants).....240 $

Duplicata de coupons : (les coupons perdus, détachés ou détruits peuvent être remplacés dans un bureau local du ministère de l'Environnement ou dans certains bureaux de parcs provinciaux) .....5,40 $

**Remarque** : Lorsque vous chassez, vous devez avoir en tout temps avec vous votre permis de chasse (format papier ou électronique) et tout coupon (sceau) exigé.

**Remarque** : Un permis non utilisé de chasse à l'ours noir qui a été acheté pour la saison printanière est valide pour les saisons automnales de chasse à l'ours noir.

## Remplacement de permis perdus ou détruits (réimpression)

Les permis valides peuvent être réimprimés en ligne au moyen de votre ordinateur personnel, à un bureau local du ministère de l'Environnement (sans frais) ou auprès d'un délivreur de permis privé.

## Notre service de permis est automatisé

Pour acheter un permis, rendez-vous à notre système de délivrance des permis de chasse, de pêche et de piégeage (HAL), ou utilisez l'application mobile Chasse et pêche en Saskatchewan (SK Hunt & Fish app).

***saskatchewan.ca/hunting***

Saskatchewan

# Ours noir — Tous les chasseurs (saisons régulières et saisons avec guide)

La chasse est permise dans les unités de gestion de la faune (UGF ou WMU) et dans les réserves nationales de faune qui se trouvent dans une zone de gestion de la faune (ZGF ou WMZ) inscrite dans les prochaines pages comme étant ouverte à la chasse au gros gibier, sauf dans l'UGF de Fort-à-la-Corne et dans la réserve nationale de faune de St-Denis. La chasse n'est permise que dans les aires de récréation et les parcs provinciaux figurant dans la section suivante.

Lorsqu'une série de ZGF est indiquée, elle comprend toutes les zones à l'intérieur de ladite série (p. ex. ZGF 1 à 10 comprend les zones 1, 2E, 2W, 3, 4, 5, 6, 7E, 7W, 8, 9 et 10).

| Zones de gestion de la faune (ZGF) ouvertes | Dates de saisons | Limites de prises | Renseignements supplémentaires |
|---|---|---|---|
| Zones 17, 30, 32 à 50 et 52 à 76, parcs provinciaux Porcupine Hills, Wildcat Hill, Clearwater River et Athabasca Sand Dunes, ainsi que l'UGF de Fort-à-la-Corne | Arc, arme à chargement par la bouche, arbalète, fusil de chasse et carabine 15 avril au 30 juin 2024 | Un ours noir, mâle ou femelle | • Les chasseurs qui ne résident pas au Canada doivent retenir les services d'un pourvoyeur agréé et posséder un permis de chasse avec guide pour la chasse à l'ours noir.<br>• Les résidants canadiens peuvent chasser l'ours noir avec ou sans les services d'un pourvoyeur; cependant, si les services d'un pourvoyeur sont retenus, un permis de chasse avec guide pour la chasse à l'ours noir est nécessaire.<br>• Les chasseurs à l'arc, à l'arbalète, à l'arme de chargement par la bouche et au fusil de chasse ne sont pas tenus de porter des vêtements de couleur vive.<br>• Il est interdit d'abattre une femelle accompagnée d'un ourson de l'année. |
| Parcs provinciaux Duck Mountain, Greenwater Lake, Great Blue Heron, Lac La Ronge, Clarence-Steepbank Lakes, Narrow Hills et Meadow Lake et les aires de récréation Bronson Forest, Nesslin Lake et Round Lake. | Arc, arme à chargement par la bouche, arbalète, fusil de chasse et carabine 15 avril au 31 mai 2024 | Un ours noir, mâle ou femelle | |
| ZGF de Prince Albert | Arc et arbalète 15 avril au 31 mai 2024 | Un ours noir, mâle ou femelle | |

# Ours noir — Résidants de la Saskatchewan seulement (second permis)

| Zones de gestion de la faune (ZGF) ouvertes | Dates de saisons | Limites de prises | Renseignements supplémentaires |
|---|---|---|---|
| ZGF 17, 30, 32 à 50 et 52 à 55, et l'UGF de Fort-à-la-Corne | Arc, arme à chargement par la bouche, arbalète, fusil de chasse et carabine 15 avril au 30 juin 2024 | Un ours noir, mâle ou femelle | • Les chasseurs à l'arc, à l'arbalète, à l'arme de chargement par la bouche et au fusil de chasse ne sont pas tenus de porter des vêtements de couleur vive.<br>• Il est interdit d'abattre une femelle accompagnée d'un ourson de l'année.<br>• Les résidants de la Saskatchewan peuvent détenir un premier et un second permis de chasse à l'ours noir. |
| Parcs provinciaux Duck Mountain et Greenwater Lake et la partie de l'aire de récréation Round Lake située dans la ZGF 48 | Arc, arme à chargement par la bouche, arbalète, fusil de chasse et carabine 15 avril au 31 mai 2024 | Un ours noir, mâle ou femelle | |

## Renseignements importants : coupons (sceaux) pour gros gibier

Les chasseurs peuvent se procurer en ligne leurs permis de chasse à l'ours noir s'ils ont déjà un coupon en blanc non enregistré. Les coupons non enregistrés peuvent être obtenus sans frais et dans un format sous emballage, auprès des délivreurs privés, des bureaux locaux du ministère de l'Environnement et de certains parcs provinciaux. Ils peuvent aussi être commandés en ligne ou par téléphone (prévoir 10 jours ouvrables pour la livraison). Les coupons non enregistrés peuvent être utilisés par une autre personne ou sont valides pour les prochaines années.

Quand un permis de chasse au gros gibier est acheté en ligne au moyen d'un coupon non enregistré, le demandeur doit indiquer le numéro du nouveau coupon non enregistré afin d'effectuer l'achat. Sur le coupon, le chasseur inscrira l'espèce pour laquelle le coupon est valide, le numéro de permis et l'année.

Une fois le coupon enregistré, le numéro de série est imprimé sur le permis correspondant et ne peut être utilisé ni avec un autre permis ni au cours d'une autre année. Si un coupon est détaché par inadvertance, il doit être remplacé en se rendant à un bureau local du ministère de l'Environnement ou de certains parcs provinciaux.

Les chasseurs de gros gibier doivent avoir en leur possession leur permis et tout coupon correspondant intact pour que la chasse soit légale.

## Enquêtes sur les prises de chasse

La participation aux enquêtes par sondage sur les prises de chasse est obligatoire comme condition de votre permis de chasse. Après votre chasse à l'ours, veuillez répondre à l'enquête sur les prises de chasse au moyen de votre compte HAL, de l'application mobile SK Hunt & Fish ou en composant le 1-888-773-8450.

## Guide 2024 de la chasse et Suppléments : disponibilité

- Oies blanches (chasse printanière) : en avril
- Tirage des permis de chasse au gros gibier pour les résidants de la Saskatchewan — Supplément : en avril
- Tirage des permis de chasse au cerf de Virginie pour les résidants du Canada — Supplément : en avril
- Guide de la chasse et du piégeage : (en ligne) en juillet; (imprimé en anglais) en août

**Rappel :** la permission des propriétaires fonciers est obligatoire avant d'accéder à leurs terres ou d'y placer un appât. Évitez toute activité pouvant causer des dommages à leurs terrains et biens (p. ex. créer des ornières en roulant sur des champs humides).

## Règlements sur l'appâtage des ours noirs

Sur les terres de la Couronne, pour la chasse à l'ours, il est interdit :

- de placer un appât pour la chasse printanière à l'ours noir avant le 1er mars.
- de ne pas identifier le contenant de l'appât en y apposant son nom complet et son adresse.
- d'utiliser comme appât des substances et matériaux interdits (pour des détails, voir le Guide de la chasse et du piégeage 2023-2024).
- de placer du sel et des produits du sel, à moins de les placer dans un contenant étanche inversable.
- de placer tout appât contenant de mauvaises herbes nuisibles ou des plantes exotiques.
- d'utiliser toute carcasse ou partie d'un animal domestique autre que les parures d'animaux domestiques reçues d'une boucherie.
- de se servir d'un appât qui n'est pas placé dans un contenant.
- d'utiliser un contenant dont le volume dépasse 210 litres (baril de 45 gallons).
- d'utiliser un contenant à moins qu'il ne soit construit de manière à empêcher l'ours d'être pris au piège.
- d'abandonner appât et contenant à la fin de la saison printanière de chasse.
- d'utiliser un contenant pouvant être déplacé ou emporté par un ours.

Les exigences peuvent différer dans les parcs provinciaux. Veuillez vous renseigner auprès des gestionnaires du parc avant d'installer un site d'appâtage.